

Le Conseil d'administration (CA) de Mountain Wilderness France, c'est l'organe qui décide des actions et des prises de position de l'association.

Il est constitué de 21 bénévoles par l'Assemblée générale (AG).

Dans une volonté de transparence et de meilleure information des adhérents, des résumés des principales décisions prises par le Conseil d'administration sont accessibles via le site Internet de l'association. Pour en savoir plus, les comptes rendus complets peuvent être consultés par tous les adhérents : il vous suffit de vous adresser au secrétariat de l'association.

Chantier Cerces 2025

Le CA valide le projet d'un chantier dans les Cerces (05). Il sera co-construit avec la commune de La Salle les Alpes et en grande partie financé par elle. Cependant MW garde toute liberté pour attaquer tout aménagement ou projet déraisonnable dans cette commune.

Tableau des représentants MW dans des instances

Notre directeur Julien a établi un tableau de toutes les participations de MW dans des instances comprenant le nom de nos représentants. En parallèle, une charte du représentant MW a été écrite. Le CA valide le tableau avec les dernières nominations.

Lettre au premier ministre

Le principe d'une lettre au premier ministre est validé. Elle reprendra la défense de nos principales préoccupations : protection des glaciers ; non détricotage de la loi ZAN, privilégier une vision à long terme de l'avenir de la montagne versus des intérêts à court-terme,...

Vision 2030

MW pense que les JOP 2030 ne peuvent pas être une vision d'avenir pour la montagne.

Avec make.org en appui, nous allons lancer une grande concertation pour envisager cet avenir différemment.

Ce projet coûteux ne pourra être réalisé qu'avec l'appui de financeurs.

D'autre part, des réunions de concertation seront faites avec la branche italienne qui lutte contre certains aménagements induits par les JOP2026 à Cortina.

PROCHAINE RÉUNION

Prochain conseil d'administration le 28/11/2024.

Tout adhérent à jour de cotisation 2024 peut sur simple demande obtenir le compte-rendu intégral des réunions du conseil d'administration.